

Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
des écoles

s/c du Directeur académique des services de
l'Éducation nationale

Aix-en-Provence, le 16 septembre 2019

Rectorat

Bureau
des inspecteurs
d'académie
inspecteurs
pédagogiques
régionaux

Gérald Attali
IA-IPR
d'histoire-géographie
Téléphone
06 40 45 84 30
06 32 03 72 75
Fax
04 42 91 70 13
Mél.
gerald.attali
@ac-aix-marseille.fr

Nathalie Topalian
IEN
lettres-histoire
Téléphone
06 72 23 65 41
Mél.
nathalie.topalian
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Objet : Appel à projets pour la labellisation des « Écoles ou Établissements en démarche de développement durable » (E3D)

L'académie d'Aix-Marseille développe depuis quelques années une procédure de labellisation « E3D » des écoles et des établissements publics et privés sous contrat.

Pour obtenir le label, les structures scolaires — **même celles qui sont déjà labellisées** — doivent tout d'abord remplir et retourner la fiche de candidature attachée à ce courrier à l'adresse : ce.edd@ac-aix-marseille.fr. La clôture de l'appel à projets pour l'année scolaire 2019-2020 est fixée au **6 janvier 2020**.

La validation se fera en deux temps. Au début du troisième trimestre, les établissements seront invités à renvoyer une fiche en forme de bilan annuel de la réalisation de leur projet. Puis, la commission de labellisation, réunie dans le courant du troisième trimestre, examinera les demandes de labellisation, en prenant appui sur la charte académique bientôt mise à jour et diffusée sur le site EDD. L'expérimentation « d'audit pour la labellisation » sera poursuivie au profit d'au moins une dizaine d'établissements.

La cérémonie de remise des labels sera organisée au cours du **Congrès mondial de la nature** qui se déroulera **dans la semaine du 11 au 19 juin 2020, à Marseille**.

Pour mener à bien ces objectifs, les écoles et les établissements disposent des nombreuses ressources déjà installées sur le site EDD (http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_319384/fr/comment-obtenir-la-labellisation-e3d). Par ailleurs, ils seront accompagnés par un membre du groupe EDD dès le début du deuxième trimestre.

La nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable, ouverte par la récente circulaire « EDD 2030 », encourage la multiplication des initiatives en matière de protection de l'environnement et leur reconnaissance grâce à la généralisation du label « E3D ». Je vous invite à engager votre école ou votre établissement dans une démarche de labellisation « E3D » ou à la soutenir quand elle existe déjà.



Bernard BEIGNIER

PJ :

Dossier de candidature